

Orientation Pays-de-la-Loire - CARIF-OREF des Pays de la Loire - 28/03/2024 10:58:30 NOUVEAU FINANCEMENT RÉGIONAL POUR SE FORMER AUX MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

À l'approche des Jeux olympiques, la Région des Pays de la Loire déploie un nouveau dispositif d'abondement CPF pour soutenir les salariés ligériens qui souhaitent se former aux métiers de la sécurité privée.

À compter du mois d'avril, les salariés ligériens qui souhaitent se former pour exercer la fonction d'agent de sécurité pourront bénéficier d'une aide de la Région, sous la forme d'un abondement de leur Compte personnel de formation (CPF).

Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale visant à favoriser le développement de compétences, à élargir le vivier de professionnels qualifiés dans le domaine de la sécurité, et à répondre aux besoins spécifiques des grands événements tels que les prochains Jeux olympiques.

ABONDEMENT DE CPF POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Par le biais de son dispositif "Abondement de CPF Jeunes et Seniors (<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/donnees/fiche-dispositif/790>)", la Région permet d'ores et déjà aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un financement pour l'achat d'une formation menant au Certificat de qualification professionnelle "Participer aux activités privées de sécurité des grands événements" (CQP PSGE), inscrit au Répertoire spécifique.

Ce dispositif est réservé aux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans et de 50 ans et plus, inscrits à France Travail. Il prend en charge 90 % des frais restants après mobilisation du CPF du titulaire, dans la limite de 3 000 €.

NOUVEL ABONDEMENT POUR LES SALARIÉS

En plus de cet abondement, la Région déploie un financement similaire pour tous les salariés ligériens. Ce nouvel abondement de CPF s'applique pour les salariés qui souhaitent suivre les certifications "CQP Participer aux activités privées de sécurité des grands événements" (CQP PSGE) et "Titre à finalité professionnelle Agent de prévention et de sécurité" (TFP APS).

L'abondement sera plafonné à 1 500 € et sera activé sur le site Mon Compte Formation (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>) à partir de mars-avril 2024.

Cette nouvelle initiative vient enrichir la politique d'abondement de CPF de salariés menée dans le cadre du programme régional de formation professionnelle continue (<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/formation/les-catalogues-de-formation/Onglets/Programme-regional-de-formation-professionnelle-continue-2024>), que la Région fait évoluer en permettant aux salariés qui n'ont pas de droits acquis sur leur compte CPF de mobiliser un abondement pour l'achat individuel de formation menant aux certifications ciblées.

L'OFFRE DE FORMATION EN PAYS DE LA LOIRE

Plusieurs formations sont proposées en Pays de la Loire, à Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, Pomic, Les Sables d'Olonne, etc. :

- des formations courtes de 3 semaines pour le CQP Participer aux activités privées de sécurité des grands événements (<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/donnees/recherche-formation/rechercher?rechGuidee=0&cer3Code=&quoi=CQP+participer+aux+activit%C3%A9s+priv%C3%A9es+de+s%C3%A9curit%C3%A9+des+grands+%C3%A9v%C3%A9nements+&qui=&libelleOu=&ou=&rayon=&domaine=0&ssDomaine=0&niveau=&diplome=&btnValider=afficherResForm#page=1&nbElts=50>);
- des formations plus étendues pour le TFP Agent de prévention et de sécurité (<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/donnees/recherche-formation/rechercher?rechGuidee=0&cer3Code=&quoi=96173&qui=&libelleOu=&ou=&rayon=&domaine=0&ssDomaine=0&niveau=&diplome=&btnValider=afficherResForm#page=1&nbElts=50>).

À noter que les métiers de la sécurité privée sont des métiers très réglementés. Un dossier doit être déposé avant même l'entrée en formation auprès du Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps) pour une autorisation préalable.

Pour plus d'informations sur les prérequis et les opportunités, consultez notre article dédié aux métiers de la sécurité privée (<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/ContentMedia/OPDL/ARTICLES/2024/Metiers-de-la-securite-privee-les-besoins-et-les-conditions-d-acces>)

EN SAVOIR PLUS

- Consultez la fiche dispositif (<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/donnees/fiche-dispositif/858>)
- Regardez le replay du webinar "Métiers de la sécurité : besoins de recrutement et conditions d'accès" (<https://www.youtube.com/watch?v=-5xqN5VzndU>)
- Pour toute question, contactez le 0 800 200 303

Cariforef des Pays de la Loire, février 2024